Refus d'annulation de voyage suite au COVID-19

Par THOMAS33

Bonjour, Le 4 février dernier, j'ai réservé un voyage en ligne pour 2 personnes auprès de l'agence "Last Minute". Il s'agit d'un forfait "Vol + hôtel" du 28 août au 9 septembre 2020 pour l'ile Maurice. Pour cette destination le passeport doit être valable 6 mois après la fin du voyage. Pour cette raison, fin février dernier, le passeport de mon conjoint se terminant le 21 février 2021 (donc à 15 jours près, valable moins de 6 mois après le retour du voyage), nous avons acheté un nouveau timbre fiscal valable jusqu'à fin aout et pris rendez-vous auprès de l'administration pour le 30 mars 2020. Suite au Covid-19, le 14 mars le confinement a été décrété et les rdv du service des passeports ont été annulés. Nous n'aurons donc pas le passeport de mon conjoint à la date du voyage. Toujours suite au COVID-19, nous nous sommes retrouvés au chômage partiel et mon conjoint, étant dans le domaine de l'évènementiel, n'a toujours pas repris son travail. Nous continuons de perdre des revenus qui remettent également en question nos possibilités de financer le solde de notre voyage. Évoquant l'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 parue dans le journal officiel le 26 mars dernier, nous avons demandé à Last Minute l'annulation de notre voyage en échange d'un avoir, sachant qu'en dehors du problème financier, la fermeture des services publics liée à la crise sanitaire, ne nous permettra pas d'obtenir un passeport à la date du départ. Last Minute considérant que nous ne rentrons pas dans le cadre de l'ordonnance 2020-315, ne nous propose pas d'avoir et nous demande de payer en frais d'annulation l'intégralité du montant du voyage. Merci de nous préciser quels sont nos recours sachant que la crise sanitaire est seule responsable de la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui. Dans l'attente de votre retour.Bien cordialement.

Par NelsonG

Bonjour Thomas,

Votre situation est délicate.

Sur un plan plus pratique que juridique, plusieurs conseils me viennent directement à l'esprit en lisant votre message.

- 1. Il est fort probable que les voyages à l'étranger (hors UE en tout cas) ne soient pas permis fin août, cela contraindrai LastMinute à annuler votre voyage et vous proposer un remboursement ou un avoir.
- 2. Avez-vous essayé de faire jouer l'assurance annulation de la CB ayant servit à payer le voyage ?
- 3. Avez-vous essayé de contacter le médiateur tourisme et voyage ?

La situation a-t-elle évoluée depuis votre message ?

Bien à vous,

M. Nelson Guill Juriste [url=https://www.avostart.fr/]https://www.avostart.fr/[/url]

Par THOMAS33

Bonjour et merci pour votre réponse,

Vous avez raison, les frontières ne sont serons peut-être pas ouvertes hors UE à la date de mon voyage mais je je le saurai en théorie qu'après avoir payé le solde de ce dernier fin juillet. Je préfère un avoir du montant de l'acompte que du montant total de mon voyage.

De plus, si je devais partir, j'ai du mal à imaginer pouvoir profiter pleinement de mon séjour sur place étant donné les barrières sanitaires sans compter les éventuels risques de quarantaine au retour s'il y avait une résurgence durant mon séjour...

La carte CB ne fonctionne pas à ce stade là ...

Dans l'attente de votre retour
Par NelsonG
Bonjour Thomas,
Voici le lien pour prendre contact avec le médiateur: https://www.mtv.travel/
Si vous souhaitez mettre la compagnie aérienne en demeure, n'hésitez pas à me contacter directement en message privé. Je pourrais vous aider.
Bonne journée !
M. Nelson Guil Juriste [url=https://www.avostart.fr/]Avostart.fr[/url]

Ou peut-on prendre contact avec un médiateur de voyage ?